



BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

PROJET de La Herse Commune de Villemanoché

- Ancienne carrière
- Puissance installée 28,55 MWh
- Production d'électricité estimée à environ 29,47 GWh/an
- Soit la consommation d'environ 13 500 habitants/an*
- Soit l'équivalent de la recharge annuelle de 150 voitures électriques
- Rejet de CO2 évité : environ 300 tonnes/an

*Sources ADEME, CRE et RTE_Consumation moyenne tous usages confondus

LE SAVIEZ-VOUS ?

QUELLE DURÉE DE VIE POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

La durée de vie des panneaux photovoltaïques est estimée à 30 ans avec des garanties, distinctes, proposées par les fabricants :

- Soit 90% des performances initiales sont garanties sur une durée de 10 à 12 ans ;
- Soit 80% des performances initiales sont garanties sur une durée de 20 à 25 ans.



DEPUIS + DE 20 ANS, BORALEX INVESTIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR* EN FRANCE

*Énergies renouvelables

Développement, construction et exploitation de sites de production d'énergie renouvelable

68 PARCS ÉOLIENS 5 PARCS SOLAIRES 2 ACTIFS DE STOCKAGE

PUISANCE TOTALE INSTALLÉE

1.2 GW

Un réseau de 13 agences au plus près des sites : Blendecques (62), Abbeville (80), Lille (59), Paris (75), Verrières (10), Ménétréols-sous-Vatan (36), Lyon (69), Cournon d'Auvergne (63), Chaspuzac (43), Marseille (13), Avignonnet-Lauragais (31), Haute-Goulaine (44) et Bordeaux (33).

1 million de français alimentés chaque année en énergie verte

 +290
Employé(e)s

DANS LE GRAND EST ET LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PUISANCE INSTALLÉE EN EXPLOITATION

200 MW

1 agence à Verrières (10)

15 salarié(e)s en charge de :
- Développement de projet EnR
- Exploitation et maintenance des sites

- 150 MWC DE PROJET SOLAIRES EN DÉVELOPPEMENT
- 14 PARCS ÉOLIENS ET 200MW DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT
- 2 ACTIFS DE STOCKAGE

À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet solaire ou souhaitez recevoir les prochains numéros de ce Journal du Solaire directement par email ? Nous vous invitons à envoyer votre demande accompagnée du nom du projet et de vos coordonnées à l'adresse suivante :

jeanne.dupas@boralex.com



Boralex S.A.S.
18 rue Jean Moulin
10390 Verrières

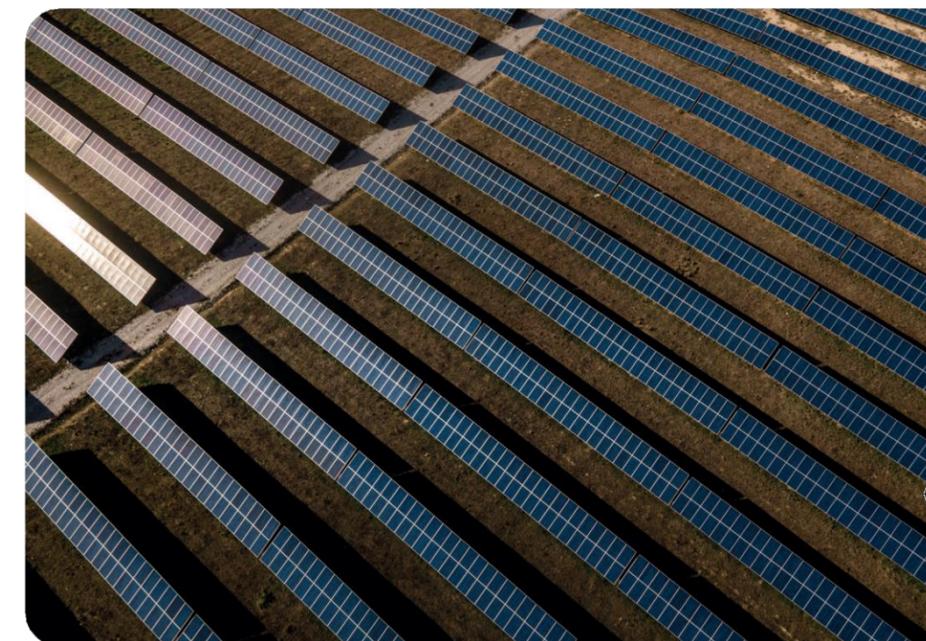
boralex.com
 @boralexurope

Photos non contractuelles
Imprimé sur du papier 100 % recyclé
Publication : © Boralex SAS

BORALEX

Le Journal du Solaire

JUIN 2023 - NUMÉRO 2



PROJET SOLAIRE DE LA HERSE Commune de Villemanoché

Les énergies renouvelables, essentielles par nature, sont désormais nécessaires. Chez Boralex, nous sommes plongés dans ce nouveau monde énergétique depuis plus de 20 ans. Nous produisons de l'électricité verte, de façon durable pour les générations futures.

Nous savons que nos territoires sont une chance. En France, nous n'avons pas de pétrole mais nous avons de l'eau et des cultures, nous avons du vent et du soleil. Seules les énergies renouvelables sont capables de rapprocher la production de la consommation, de remettre l'énergie dans le quotidien des français. C'est pourquoi lorsque nous arrivons sur un territoire, nous nous inscrivons dans une logique de temporalité et veillons à développer petit à petit, avec les parties prenantes, une relation durable et devenir voisins pour, in fine, fournir de l'énergie renouvelable pour tous.

Boralex porte un projet photovoltaïque sur la commune de Villemanoché, sur une ancienne gravière appartenant au carrier CEMEX. Le site d'implantation du projet photovoltaïque de la Herse est la cible prioritaire des pouvoirs publics qui incitent le développement des parcs photovoltaïques au sol sur les terrains dégradés ou anthropisés.

Ce deuxième numéro du Journal du Solaire est une démarche volontaire de la part de Boralex afin d'informer, en accord avec ses parties prenantes, le territoire sur les grandes étapes du projet.



PROJET SOLAIRE

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Comme annoncé dans le premier numéro du Journal du Solaire distribué en juillet 2022, la demande d'autorisation de permis de construire pour le projet photovoltaïque de la Herse a été déposée en octobre 2022, depuis cette date le dossier est en instruction par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

La dernière étape, nécessaire à l'instruction de la demande de permis de construire, est l'enquête publique.

L'enquête publique est un processus de consultation du public prévu par le code de l'environnement. Elle permet, en amont de la phase de décision administrative, à la population de formuler des observations sur le projet.

Le Commissaire Enquêteur, nommé par le Tribunal Administratif a la responsabilité de conduire, de manière impartiale, l'enquête publique. Pour ce faire, le dossier de demande de permis de construire est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique (au moins 30 jours). Et le commissaire enquêteur va tenir plusieurs permanences au sein des mairies des communes qui accueillent le projet pour recueillir les observations du public au sein d'un registre. A l'issu de l'enquête publique, il transmet un rapport d'enquête au préfet relatant la manière dont s'est déroulée celle-ci et rédige des conclusions motivées où il donne son avis personnel sur la base des observations du public.

Après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le préfet aura 2 mois pour rendre sa décision finale.

CHRONOLOGIE

2021

Printemps : Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt du carrier CEMEX, rencontre des élus et lancement des études naturalistes
Automne : lancement de l'étude paysagère

2022

Hiver : lancement de l'étude hydrologique
Printemps : définition du design de la centrale en fonction des enjeux et sensibilités relevés par les études et conception du dossier administratif

Été : Délibération favorable du conseil municipal
Octobre : dépôt de la demande de permis de construire

2023

Instruction du dossier par les services de l'état (DDT)

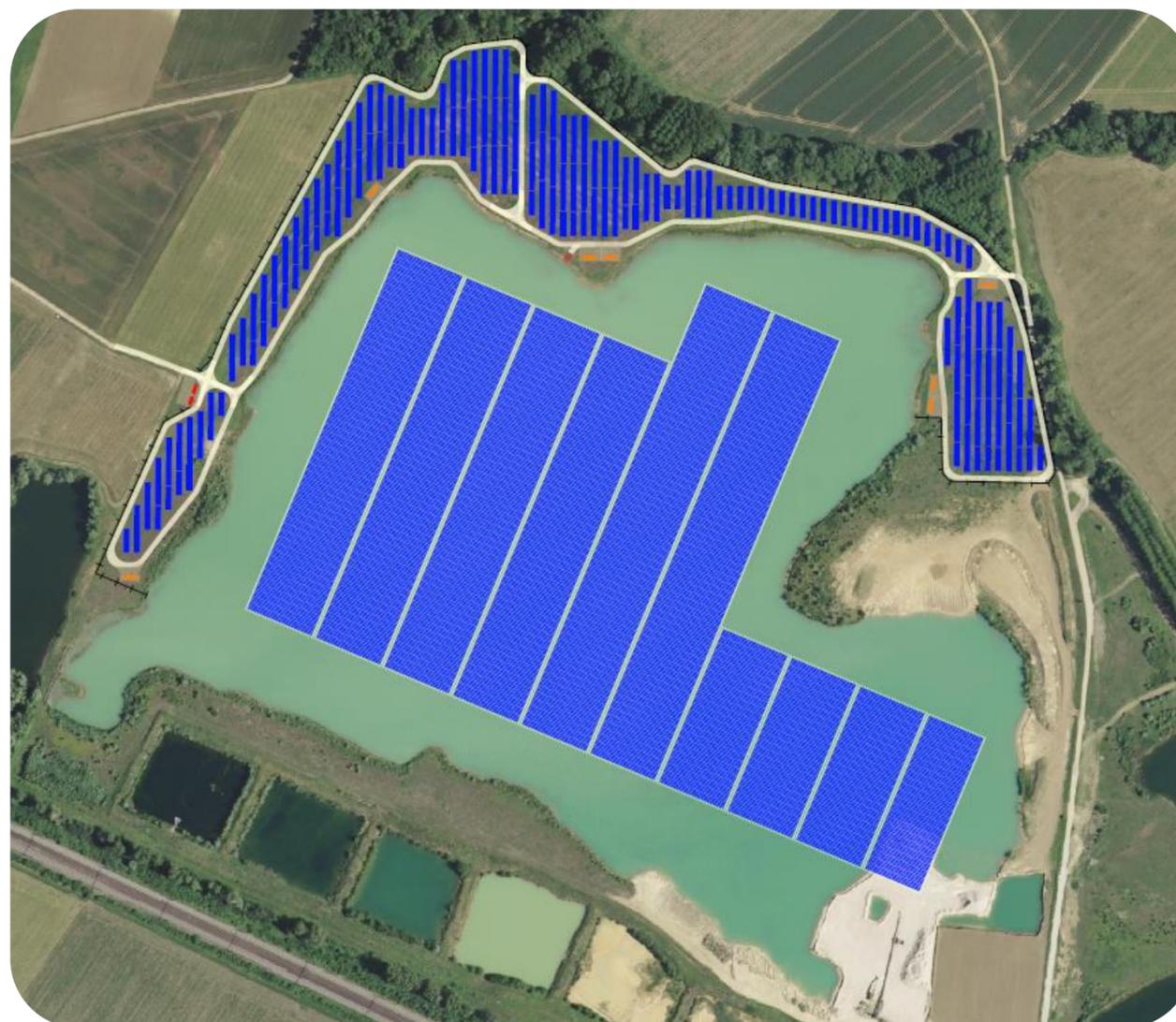
PLANNING PRÉVISIONNEL

Horizon 2024

enquête publique organisée par la Préfecture et décision par Arrêté Préfectoral.

Horizon 2025 - 2026

Construction et mise en service de la centrale solaire.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

COMMUNE DE VILLEMANOUCHE :



- Taxe d'aménagement
- Impôt forfaitaire des entreprises de réseaux
- Taxe foncière sur propriétés bâties
- Occupation du domaine public et privé de la commune



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE YONNE NORD :



- Impôt forfaitaire des entreprises de réseaux
- Cotisation foncière des entreprises
- Taxe foncière sur les propriétés bâties

Montants versés par année d'exploitation, excepté pour la taxe d'aménagement versée une seule fois après l'obtention du permis de construire

La séquence ERC

Les impacts d'un projet peuvent se traduire par une dégradation de la qualité environnementale. La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Le projet s'est attaché à prendre en compte l'ensemble des enjeux écologiques révélés par les inventaires écologiques et à respecter une démarche développée sur les principes de la doctrine Eviter, Réduire, Compenser pour la prise en compte du milieu naturel.

Les principales mesures étudiées dans le cadre du projet de la Herse sont les suivantes :

- Adaptation de l'emprise du projet : cet évitement permet le maintien des stations d'espèces végétales et est favorable au maintien d'habitats de reproduction et d'alimentation de la faune.
- Traitement des espèces exotiques envahissantes: un arrachage sera réalisé, avant la montée à fleurs des plants
- Gestion des espaces ouverts : une pâture extensive sera mise en place avec un éleveur ovin
- Suivis écologiques en phase chantier et en phase exploitation
- Mise en défens et pose d'un balisage : pendant toute la période des travaux un grillage de balisage orange sera installé autour des zones à enjeu. Cette mesure a pour objectif de protéger d'éventuelles dégradations accidentelles avec des passages d'engins de chantier ou des dépôts de matériaux.
- Préservation de la continuité hydraulique
- Intégration visuelle des éléments connexes du projet : les locaux techniques seront doublés d'un bardage en lames de bois

Une référence phare : le parc photovoltaïque flottant de Peyrolles-en-Provence

Le 7 décembre 2021, Boralex a mis en service sa première centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Peyrolles-en-Provence. Cette centrale de 14,7 MWc est composée de plus de 43 000 panneaux photovoltaïques installés sur une structure flottante d'une emprise totale de 12,6 ha.

Le projet photovoltaïque de Peyrolles-en-Provence trouve son origine dans l'initiative de la commune du même nom et d'un carrier pour la reconversion d'une gravière en eau arrivée en fin d'exploitation. Dans le cadre de l'élaboration du projet de réhabilitation de la carrière, une démarche concertée a été mise en place par l'exploitant du site et la commune. Le projet de parc solaire flottant, confié à Boralex, est développé sur le plan d'eau des Chapeliers. Il constitue une des premières étapes de reconversion du site. Le développement du projet s'est déroulé en 4 années sur la période 2016-2020.